



GAL GALPA

La Rochelle - Ré - Aunis

Programmation 2021-2027

Un dispositif européen
pour le soutien de projets locaux
par des acteurs locaux

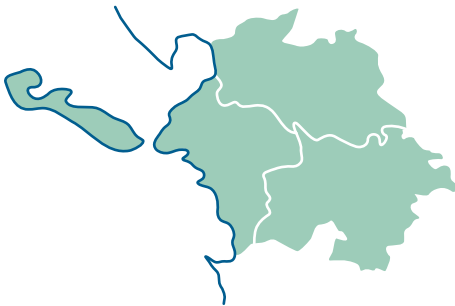


Un programme local pour les projets du territoire

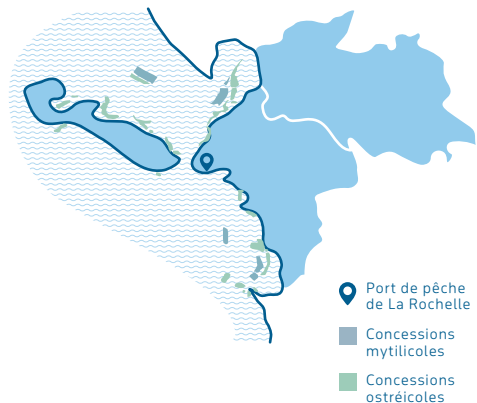
Grâce au soutien de l'Union européenne et de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et les Communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Île de Ré, animent ensemble une démarche de développement local sur leur territoire.

Entre 2021 et 2027, une enveloppe de fonds européens de 6,7 millions d'euros est dédiée au soutien de projets locaux pour le territoire La Rochelle-Ré-Aunis. Ces projets sont étudiés et sélectionnés par le GAL ou le GALPA.

TERRITOIRE DU GAL








TERRITOIRE DU GALPA



GAL, GALPA : qu'est-ce que c'est ?

Le "Groupe d'Action Locale" (GAL) et le "Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture" (GALPA), réunissant des acteurs publics et privés du territoire, sont chargés de définir la stratégie et de sélectionner les projets pouvant bénéficier des fonds.

La stratégie du territoire La Rochelle-Ré-Aunis a pour ambition de :

-  développer la mobilité durable en milieu rural
-  soutenir l'accessibilité pour tous·tes à une alimentation de proximité, saine et durable
-  expérimenter de nouvelles formes d'habitat et de services aux publics
-  promouvoir une économie bleue durable sur le territoire
-  coopérer avec d'autres territoires sur des thématiques communes

GAL

Pour qui ? Pour quels projets ?



GAL
GROUPE
D'ACTION LOCALE
La Rochelle - Ré - Aunis

Vous souhaitez bénéficier d'une aide européenne dans le cadre du GAL ?

- 1 - Votre projet doit se situer sur le territoire La Rochelle-Ré-Aunis.
- 2 - Votre projet doit répondre à l'un des trois objectifs de la stratégie du GAL.

LES OBJECTIFS



OBJECTIF 1 Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire

Pour qui ? Établissements publics et collectivités territoriales.

→ **Exemples d'actions pouvant être soutenues :**

- extension et aménagement d'infrastructures structurantes [pôle d'échange multimodal, piste cyclable] et équipements de mobilités douces du quotidien,
- sensibilisation à la mobilité durable.



OBJECTIF 2 Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité

Pour qui ? Acteurs publics ou privés, sauf les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole et les SCI et particuliers.

→ **Exemples d'actions pouvant être soutenues :**

- investissement renforçant les productions locales et/ou l'installation d'activités maraîchères,
- équipements liés à la restauration collective,
- actions collectives de sensibilisation.



OBJECTIF 3 Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics

Pour qui ? Acteurs publics et privés, sauf les commerces et les projets majoritairement culturels.

→ **Exemples d'actions pouvant être soutenues :**

- innovations et expérimentations autour de l'habitat et l'accès au logement,
- sensibilisation et démarches autour de l'habitat innovant,
- investissement pour accueillir de nouveaux services : tiers-lieux, services santé...

Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Pour savoir si votre projet est éligible, contactez l'animatrice GAL

GALPA

Pour qui ?

Pour quels projets ?



GALPA
GROUPE
D'ACTION LOCALE
PÊCHE AQUACULTURE
La Rochelle - Ré - Aunis

Vous souhaitez bénéficier d'une aide européenne dans le cadre du GALPA ?

- 1 - Vous êtes un acteur public ou privé concerné par l'économie bleue.
- 2 - Votre projet doit :
 - bénéficier au territoire La Rochelle-Ré-Aunis,
 - présenter un intérêt pour au moins deux filières de l'économie bleue et bénéficier à la pêche et/ou à l'aquaculture,
 - répondre à au moins l'un des deux objectifs de la stratégie du GALPA.

LES OBJECTIFS



OBJECTIF 1 Amélioration de l'environnement littoral et marin

Les types d'actions soutenues doivent concourir notamment à :

- améliorer la qualité de l'environnement et des eaux,
- réduire les déchets et mettre en place des circuits courts de recyclage,
- s'engager dans la transition énergétique et écologique des activités maritimes,
- former et sensibiliser les publics et les professionnels [ou futurs professionnels] à l'environnement littoral et marin,
- valoriser le rôle des professionnels de la mer dans la protection de l'environnement.



OBJECTIF 2 Valorisation de l'identité maritime du territoire

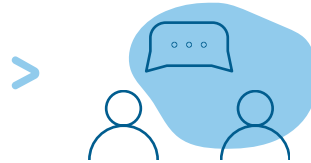
Les types d'actions soutenues doivent concourir notamment à :

- renforcer l'attractivité des métiers de l'économie bleue durable,
- promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les métiers de la mer,
- transmettre le savoir d'hier pour préparer les métiers de demain,
- valoriser les produits de la mer locaux,
- mettre en avant le potentiel touristique des activités maritimes,
- diversifier les activités en mer et à terre,
- favoriser le dialogue entre les différentes filières de l'économie bleue.

Vous avez un projet ?

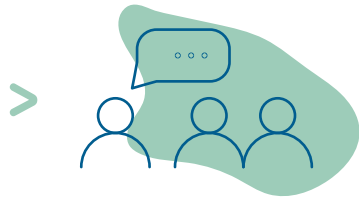
Pour bénéficier d'une aide, les étapes sont les suivantes :

1 Contactez l'animatrice GAL ou GALPA qui vous indiquera les possibilités de financement et vous accompagnera dans chaque étape de votre projet et de vos démarches.



2 Si votre projet est éligible, vous pourrez déposer une pré-demande [GAL] ou une fiche projet [GALPA].

3 Vous serez ensuite invité à présenter votre projet aux membres du GAL ou du GALPA qui émettront un avis.



4 Si l'avis est positif, vous pourrez faire une demande d'aide auprès de la Région.

5 Après instruction de la Région, vous signerez une convention financière.



6 Une fois votre projet terminé, vous effectuerez une demande de paiement auprès de la Région pour recevoir l'aide.



Contacts

Animatrice du GAL :

Léa GAUTRONNEAU
lea.gautronneau@agglo-larochelle.fr
Tél: 05 46 37 75 88
Portable: 06 25 16 81 57

Animatrice du GALPA :

Marie-Laure ISLER
marie-laure.isler@agglo-larochelle.fr
Tél: 05 46 30 35 10
Portable: 06 33 08 84 42

+ d'infos

Le volet territorial des fonds européens 2021-2027
Agglo La Rochelle



www.agglo-larochelle.fr

